

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3851)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 100

présenté par

M. Morel-A-L'Huissier

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 9, insérer l'article suivant:**

À compter de la rentrée scolaire 2017, chaque collégien participe une fois au cours de sa scolarité à la « journée nationale de sensibilisation à la sécurité civile ».

La journée nationale de sensibilisation à la sécurité civile a pour objectif de présenter aux collégiens le modèle de sécurité civile français et les valeurs de solidarité et de civisme qui y sont attachées, les missions concrètes des sapeurs-pompiers et le dispositif des Jeunes Sapeurs-Pompiers ouverts aux jeunes âgés de 11 à 18 ans.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent article vise à mettre en place une journée nationale de sensibilisation à la sécurité civile au sein des collèves.

La baisse globale du nombre de SPV constatée depuis plusieurs années est pour partie due au non-renouvellement des effectifs du fait du déficit d'engagement chez les jeunes. Cela peut s'expliquer d'une part, par le recul des valeurs d'altruisme et d'entraide qui ouvrent naturellement les portes vers le volontariat, du fait de la montée de l'individualisme dans notre société du « tout consommable », mais également par le manque d'information dont disposent les jeunes sur les possibilités d'engagement en matière de sécurité.

Il existe en effet des dispositifs visant à promouvoir l'engagement SPV chez les jeunes, notamment les « Jeunes Sapeurs-Pompiers » (JSP) qui propose une formation tout au long de l'année scolaire sur 4 ans pour les jeunes entre 11 et 18 ans, généralement les mercredi et/ou samedi afin de s'adapter au mieux au rythme scolaire. Il existe également le dispositif des « Cadets » pour les enfants à partir de 10 ans.

Les Jeunes Sapeurs-Pompiers sont un vivier de recrutement de SPV, puisque plus de 15 % des SPV recrutés sont des anciens JSP. Dans certains départements, ce taux atteint même un quart des recrutements SPV.

Pourtant, la part de JSP dans la population globale âgée de 10 à 18 ans est extrêmement faible : 0.4 % en moyenne. Au regard du taux d'intégration de ces jeunes sapeurs-pompiers dans le corps des SPV, il apparaît donc que le vivier de potentiels SPV chez les jeunes n'est pas exploité à sa juste valeur.

Par ailleurs, la formation de JSP est en elle-même très bénéfique aux jeunes : loin de les éloigner des études, il a été constaté qu'elle permet une augmentation moyenne de la moyenne générale de 2 points. Elle est en effet une très bonne école de discipline et de concentration, mais permet également d'inculquer les valeurs fondamentales de l'engagement citoyen, du vivre-ensemble et de la solidarité.

Ce dispositif reste assez méconnu par les jeunes collégiens et lycéens, c'est pourquoi il est nécessaire de leur faire connaître le plus tôt possible dans le cadre de leur scolarité. A cet effet, nous proposons de mettre en place une « journée de sensibilisation à la sécurité civile » obligatoire pour tous les collégiens, qui sera l'occasion de leur parler des missions accomplies par les sapeurs-pompiers, par ailleurs sont souvent mal connues, de leur présenter le modèle de sécurité civile français basé sur l'engagement volontaire et la solidarité des citoyens, ainsi que la formation des Jeunes Sapeurs-Pompiers qui, s'ils souhaitent y prendre part, leur permettra d'apprendre les techniques de lutte contre l'incendie mais également les gestes qui sauvent les vies, de faire du sport et d'évoluer au sein d'une équipe qui partage des valeurs de solidarité et de civisme.

Cette journée sera animée par des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et se déroulera dans l'enceinte du collège afin d'en limiter les frais.